

# PROJET CONTROVERSE CITOYENS

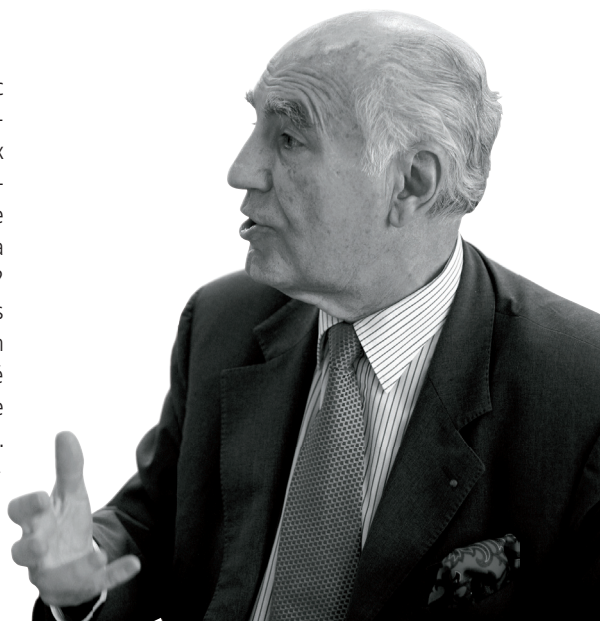
## CONCERTATION ARGUMENTATION DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

## Les débats publics font-ils mûrir les décisions ?

Par Pierre Zémor

Qu'attendre du débat public ouvert sur la transition énergétique ? Des choix mieux éclairés ? Une prise en considération de l'expertise d'usage des citoyens ? De prémunir la concertation de la contestation ? Après le « débat national sur les énergies » de Nicole Fontaine en 2003, le législateur s'est gardé de trancher la controverse, née sur le projet de réacteur EPR. Qu'à cela ne tienne, EDF a élaboré le projet de Flamanville et l'a soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP). La commission particulière de la CNDP a peu délibéré des variantes du projet, comme du respect des coûts et des conditions de sécurité. Les débats se sont focalisés sur l'opportunité de l'équipement et sur la protestation liée à la trop grande place du nucléaire dans la politique énergétique française.

D'un débat public à l'autre, les décisions, mises en œuvre en trop de temps, pourrissent. Un changement politique modifie les rapports de force. Des crises



Pierre Zémor est conseiller d'État, ancien président de la Commission nationale du débat public

### Demander au Parlement de préparer une proposition de loi en associant les citoyens.

font évoluer les circonstances. La contestation du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes met en cause les processus décisionnels plus que les démarches de concertation, qui

ne sont pas souvent lancées au bon moment ni surtout au bon niveau, parlementaire plutôt que gouvernemental. La mise en question de l'exécutif, censé être fort dans la

V<sup>e</sup> République, révèle les errements et l'affaiblissement de la démocratie représentative. Celle-ci souffre de deux maux principaux : l'incapacité de clairement décider et l'inaptitude à obtenir de larges soutiens dans la société civile.

### Appropriation collective

Se concerter peut-il apporter un supplément de légitimité ? Fréquenté par un échantillon réduit mais représentatif de la population, le débat permet un partage exhaustif de l'information et une argumentation complète des points de vue les plus divers. L'effectif des personnes impliquées est nettement supérieur à celui des contestataires actuels, en dépit de leur recrutement étendu.

Car le décideur, même s'il a satisfait aux exigences d'un vrai débat, se heurte au mécontentement d'une minorité, qui en vient à nier l'existence de la concertation tant qu'elle n'a pas obtenu gain de cause. Comment s'assurer d'une appropriation collective durable d'un projet ou d'une réforme attendue par une majorité potentielle ?

Lorsque la discussion porte sur une question économiquement, socialement, écologiquement complexe ou sur un problème

de société, l'adhésion sociale se délite assez vite pour un projet de loi porté par un ministre ou un gouvernement trop préoccupés de court terme et de crédibilité. Pour conférer la qualité pérenne à un choix important, il devient nécessaire de s'appuyer sur une large majorité de la représentation nationale.

Une démarche est à retenir pour mieux anticiper l'avenir de l'action publique. Elle consisterait à demander au Parlement de préparer une proposition de loi en associant les citoyens au cours d'une très profonde concertation de dix à quinze mois.

À l'instar de la CNDP, limitée aux initiatives de l'exécutif, un Comité organisant le débat public pour le compte du Parlement serait associé au Conseil économique, social et environnemental. Ce comité assurerait la mise à disposition de l'information utile, encouragerait des rencontres locales, des assises régionales autour des Ceser et des parlementaires, puis susciterait des auditions devant les commissions de l'Assemblée et du Sénat. Le Parlement pourrait s'assurer de la maturité d'un processus complexe de décision, dans la transparence et l'apaisement.

La décision de réaliser l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes aurait dû bénéficier d'un débat « écologie et politique aéroportuaire », éludé par la commission parlementaire demandée par le gouvernement Raffarin en juin 2002 afin de différer la décision d'un nouvel aéroport dans le grand bassin parisien, au prétexte, parmi d'autres, de soulager le trafic aérien à Roissy en développant les aéroports régionaux, notamment à Lyon et à Nantes. L'expérience du dialogue dans la société rappelle aux pouvoirs que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. N'est-il pas urgent de revigorer une démocratie lisible ? ●